



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion téléphonique du mardi 30 août 2022

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtisse HARIZA, Philippe AMADUBLE, Adrien RIGAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Excusée : Céline PORTELATINE

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

RAPPEL - ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL DE LA COMPETITION :

« La F.F.F. et la L.F.A. organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- Un championnat U19 (**National, Régional ou Départemental**) étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.
- Ou un championnat U18 ou U17 (**Régional ou Départemental**).

« Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales ».

PHASE REGIONALE

* CALENDRIER :

- 10 septembre 2022 : 1^{er} tour Régional
- 17 septembre 2022 : 2^{ème} tour Régional (entrée des clubs R2)
- 01 octobre 2022 : 3^{ème} tour Régional (entrée des clubs R1)
- 16 octobre 2022 : 4^{ème} tour régional
- 06 novembre 2022 : 5^{ème} tour Régional
- 20 novembre 2022 : 6^{ème} tour Régional
- 10 décembre 2022 : 1^{er} tour fédéral

* ORGANIGRAMME :

1^{er} tour (10 septembre 2022)

67 matchs programmés et 129 exempts, soit 196 qualifiés.

2^{ème} tour (17 septembre 2022)

196 équipes du 1^{er} tour + 48 équipes de R2 = 244 équipes, soit 122 matchs à programmer.

3^{ème} tour (01 octobre 2022)

122 équipes qualifiées du 2^{ème} tour + 22 équipes de R1 = 144 équipes, soit 72 matchs à programmer.

4^{ème} tour (16 octobre 2022)

72 équipes qualifiées du 3^{ème} tour, soit 36 matchs à programmer.

5^{ème} tour (06 novembre 2022)

36 équipes qualifiées du 4^{ème} tour, soit 18 matchs à programmer.

6^{ème} tour (20 novembre 2022)

18 équipes qualifiées du 5^{ème} tour, soit 9 matchs à programmer.

D'où 9 qualifiés pour la phase préliminaire nationale (13 décembre 2021).

*** 1^{er} TOUR : SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022**

La commission régionale sportive jeunes s'est réunie le 25 août 2022 à Cournon et a établi les rencontres du 1^{er} tour

Le tirage du 1^{er} tour est en ligne sur le site internet de la Ligue rubrique « Compétitions » puis « coupes ».

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel terrain :

Article 4 – Terrains : pour les 1^{er} et 2^{ème} tours, les rencontres peuvent se dérouler sur un terrain classé T6 ou T6 SYN par la FFF avec un éclairage E6 minimum.

Sont exemptés du 1^{er} tour les clubs suivants :

CLUBS DISTRICT EXEMPTS 1er tour Coupe Gambardella Crédit Agricole		
AIN	ALLIER	CANTAL
CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN	C.S. DE BESSAY	U.S. SANFLORAINE
U.S. ARBENT MARCHON	BOURBON SP.	AM.S. BELBEXOISE
AMBERIEU F.C.	U.S. VALLONNAISE	JORDANNE F.C.
ENT.S. REVERMONTAISE	S.C. AVERMOIS	ENTENTE FOOTBALL CHATAIGNERAIE VEINAZES
U.S. NANTUATIENNE	ESP. MOLINETOIS	F.C. DES QUATRE VALLEES
A.S. D'ATTIGNAT	COMMENTRY F.C.	
F.C. MAS RILLIER		
ESSOR BRESSE SAONE		
BRESSE TONIC FOOT		
F.C. DOMBES BRESSE		
F. C. BRESSANS		
BRESSE FOOT 01		
O. SUD REVERMONT 01		
S. C. PORTES DE L'AIN		
C.S. LAGNIEU		
DROME ARDECHE	ISERE	LOIRE
ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE	U.S. GIEROISE	A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER
S.C. BOURGUESAN	C.S. NIVOLAS VERMELLE	S.C. SURY LE COMTAL
AM.S. DONATIENNE	A.C. SEYSSINET PARISSET	F.C. INDEPENDANT ST ROMAIN LE PUY
F.C. ANNONAY	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE	U.S. L'HORME
O. CENTRE ARDECHE	ISLE D'ABEAU F.C.	J.S. CELLIEU
F.C. PORTOIS	A. S. DE DOMARIN	GRPE S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES

U.S. PEYRINOISE	F.C. SEYSSINS	RIORGES F.C.
ESP. HOSTUNOISE	U.S. REVENTINOISE	O. C. L'ONDAINE
A.S. CHAVANAY	F.C. COTE SAINT ANDRE	F.C. LOIRE SORNIN
F.C. FELINES ST CYR PEAUGRES	F.C. ALLOBROGES ASAFIA	ABH FOOTBALL CLUB
U.S. MONTELIER	VALLEE DU GUIERS F.C.	GAND O. AVENIR LOIRE F.
U.S. MOURSOISE	F.C. VALLEE DE LA GRESSE	UNION SPORTIVE ECOTAY MOINGT
A.S. ST MARCELLOISE	F.C. VAREZE	GJ FEURS FOREZ DONZY
A. S. DU DOLON	F.C. SUD ISERE	ANZIEUX FOOT
J.S. MONTILLENNE	F.C. LA TOUR ST CLAIR	FOOTBALL CLUB DE L'EST ROANNAIS
C.OM. CHATEAUNEVOIS	SAINT MARTIN D'HERES F. C.	U. S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS
A.S. CORNAS	RACING CLUB BOUVESSE	SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL
F.C. HAUTERIVE U.S. GRAND SERRE	GRPT ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE	SAINT-CHAMOND FOOT
O. RUOMSOIS	MOS3R FOOTBALL CLUB	
VALLIS AUREA FOOT	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38	
FOOTBALL EN MONT PILAT		
GRPT FOOT HERMITAGE TOURNONNAIS		
U. S. VALLEE-JABRON		
HAUTE LOIRE	PUY DE DÔME	LYON ET RHONE
A.S. CHADRAC	U.S. COURPIEROISE	A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS
U.S. SUCS ET LIGNON	U.S. ST GEORGES LES ANCIZES	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU
GRPT JEUNES ARVANT VERGONGHEON AUZON AZERAT	U.S. VIC LE COMTE	OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL
GRPT EMBLAVEZ JEUNES	U.S. ST GERVAISIENNE	U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES
	A.S. ROMAGNAT	F.C. DU POINT DU JOUR
	F.C. CHATEL GUYON	F.C. CROIX ROUSSE LYON
	F.C. PLAUZAT-CHAMPEIX	EV.S. GENAS AZIEU
	F.C. VERTAIZON	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON
	UNION SPORTIVE BASSIN MINIER	SPORTING NORD ISERE
	DUROLLE FOOT	MENIVAL F.C.
		CHASSIEU DECINES F.C.
		BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS
		F. C. DU FRANC LYONNAIS
		GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE
		HAUTS LYONNAIS
		F. C. COLOMBIER-SATOLAS
SAVOIE	HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX	
U.S. LA MOTTE SERVOLEX	MARIGNIER SP.	
U.S. CHARTREUSE GUIERS	C.S. AMPHION PUBLIER	
GRPT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	U.S. ARGONAY	
U.S. LA MOTTE SERVOLEX	U.S. PRINGY	
U.S. CHARTREUSE GUIERS	A.S. EVIRES	
GRPT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	F. C. EPAGNY/METZ-TESSY	
	GROUPEMENT CLUB DES USSES ENT. S. SAINT JEOIRE - LA TOUR	
	GJ DINGY-LANFONNET	

1^{er} TOUR Coupe Gambardella Crédit Agricole le Samedi 10 Septembre 2022 à 15H30

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2022-2023					
Rencontres du 1er tour le 10/09/2022					
N° match	RECEVANT			VISITEUR	
	N° club	NOM Club	N° club	NOM Club	
1	582609	GRT JEUNES PAYS DU MONT-BLANC	517778	ENT. S. THYEZ	
2	517777	ET.S. FILLINGES	582180	AS-THONON	
3	509286	C.S. ST PIERRE EN FAUCIGNY	530654	F.C. CRANVES SALES	
4	524683	S. C. MORZINE ET DE LA VALLEE D'AULPS	519170	F.C. CLUSES	
5	520593	ET.S. CERNEX	590301	VALSERINE FOOTBALL CLUB	
6	541509	A.S. DU LAC BLEU	527005	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	
7	552893	UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER	513412	A.S. SILLINGY	
8	526437	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	524474	C.O. CHAVANOD	
9	560858	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE	519473	A.S. MONT JOVET BOZEL	
10	561130	UNION SPORTIVE PLAINE DE L'AIN	504301	U.S. CORBELIN	
11	581944	U.S. RO-CLAIX	504777	U.S. SASSENAGEOISE F.	
12	519932	U.S. CHATTOISE	520265	F.C. GOUBETOIS	
13	514916	A.S. TULLINS FURES	553299	L.C.A. FOOT 38	
14	519931	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY	522619	CLAIX F.	
15	548298	F.C. LA SURE	533035	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	
16	504467	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	530052	F. C. ST CYR - COLLONGES - MONT D'OR	
17	546944	ST DENIS, AMBUTRIX, CHATEAU-GAILLARD, FC	511575	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL	
18	547044	PLASTICS VALLEE F.C.	539571	BOURG SUD	
19	582674	F. C. BRESSE NORD	530041	O. DE ST DENIS LES BOURG	
20	548198	AIN SUD FOOT	500361	C.OM. ST FONTS	
21	560196	FOOT TROIS RIVIERES	523650	F. C. LIMONEST DARDILLY ST-DIDIER	
22	581373	SC MILLE ETANGS	563530	FOOTBALL CLUB DE BORD DE VEYLE	
23	581433	FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ	504416	ENT.S. CHARLY F.	
24	563857	FAREINS SAONE VALLEE FOOT	580902	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE	
25	529711	ENT.S. CHOMERACOISE	500355	U. MONTILLENNE S.	
26	590236	J. S. LIVRONNAISE	581498	A. S. BERG HELVIE	
27	550007	F.C. LARNAGE SERVES	551476	F. C. RHONE VALLEES	
28	546292	F.C. EYRIEUX EMBROYE	525624	C.O. CHATEAUNEUF DU RHONE	
29	580604	A. S. VEORE MONTOISON	519782	F.C. DU PLATEAU ARDECHOIS	
30	518181	U.S. DE PONT LA ROCHE	504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY	
31	580873	ENT. S. NORD DROME	530368	A.S. CANCOISE VILLEVOCANCE	
32	550632	U. S. DU VAL D'AY	582591	GRT JEUNES HAUT PAYS DU VELAY	
33	550020	AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL	503566	S.C. LANGOGNE	
34	549920	HAUT PILAT INTERFOOT	530927	AV.S. ROIFFIEUX	
35	532844	F.C. MUZOLAIS	504465	O. SALAISE RHODIA	
36	520389	ENT. NORD LOZERE F.	582568	GRT JEUNES LANGEAC SIAUGUES SAUGUES	
37	549940	ESP. S. DE L'OUEST ROANNAIS	554202	PAYS DE LAPALISSE	
38	582723	NORD ROANNAIS FOOT	560434	LIGNON FOOTBALL CLUB	
39	582208	GJ LOIRE FOREZ FOOTBALL	516959	F.C. COMMELLE VERNAY	
40	552529	F. C. DES BOIS NOIRS	504499	O. COTEAU	
41	553751	FOOT CLUB DES BORDS DE LOIRE	549921	AV. COTE F.	
42	520060	F.C. ST MARCELLIN EN FOREZ	529727	F.C. ST PAUL EN JAREZ	

43	541847	F.C. ALLY MAURIAC	582562	GRT JEUNES YTRAC-SANSAC-ROANNES
44	590195	SUD CANTAL FOOT	590140	GROUPEMENT VALLEE DE L'AUTHRE
45	516402	LYON CROIX ROUSSE F.	500340	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
46	532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE	552157	F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE
47	516822	C.S. OZON ST SYMPHORIEN	580613	C. S. MEGINAND
48	523825	F.C. VAL'LYONNAIS	523565	EVEIL DE LYON
49	563727	AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE	547090	J.ST.O. GIVORS
50	582103	VILLEURBANNE UNITED F.C.	513357	U.S. GYMNIQUE LA FOUILLOUSE
51	551346	A.S. NORD VIGNOBLE	508739	ET. MOULINS YZEURE FOOTBALL
52	554229	A.S. VAL DE SIOULE	554205	GROUPEMENT DU HAUT-CHER
53	560485	GJ VARENNES / SAINT POURCAIN	563628	F.C. NORD LIMAGNE
54	560516	GJ SCB FOOT	519999	U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS
55	563697	DOMES SANCY FOOT	581946	GROUPEMENT DE L'AUZON
56	590142	SOURCES ET VOLCANS FOOTBALL	554404	GROUPEMENT FORMATEUR LIMAGNE
57	510828	CEBAZAT SP.	520152	C.S. PONT DU CHATEAU
58	529030	ESP. CEYRATOISE	526932	ECUREUILS FRANC ROSIER
59	560797	F.C. SAUXILLANGES ST BABEL BRENAT	506386	E.S. LEMPDAISE
60	560731	PERIGNEUX SAINT MAURICE FOOT	519133	U.S. BASSOISE
61	508587	SEAUVE SP.	504278	F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT
62	582741	F. C. DES MONTAGNES DU MATIN	525875	SOUS ECOLES LAIQ. ST PRIEST
63	523654	F.C. STE FOY LES LYON	527379	U.S. VILLARS
64	521798	F.C. ST ETIENNE	521509	U. S. LOIRE-SAINT-ROMAIN FOOTBALL
65	533109	F.C. GERLAND LYON	580450	C. OMNISPORTS LA RIVIERE
66	553777	U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS	561132	SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB
67	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013	523656	A.S. ST JUST ST RAMBERT

L'utilisation de la F.M.I. est OBLIGATOIRE dès le 1^{er} tour. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard (sous peine d'amende).

Les arbitres doivent adresser leurs rapports disciplinaires à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (et non au District) dans les 48h00 en utilisant obligatoirement la rubrique « mes rapports d'arbitrage sur mon compte FFF » (nouveau : plus de rapport par mail !)

▪ REGLEMENTATION : Nombre de joueurs « Mutations »

De nouvelles dispositions ont été votées et adoptées lors de l'Assemblée Fédérale du 18 juin 2022 à Nice concernant le nombre de joueurs « Mutation » (cf. : Article 160 des R.G.de la FFF). Elles sont applicables dès la saison 2022-2023.

Pour rappel :

*« 1. a) Dans toutes les compétitions officielles **des catégories U19 et supérieures ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.*

*b) Pour les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.*

c) Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs

titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match **reste le même** ».

(...)

HORAIRES – RAPPEL DE L'ARTICLE 31 DES RG DE LA LAuRAFoot

Il existe 3 types d'horaire :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Les horaires ainsi définis peuvent s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

* Horaire légal : - Dimanche 13h00.

• Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes, ou

- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

3 périodes régissent les changements d'horaire :

• **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

• **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

• **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

▪ COURRIERS DES CLUBS : Horaires

RAPPEL :

Article 5 – b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en compte.

DEMANDES DES CLUBS :

- U20 REGIONAL 2 – Poule C :

* **Ent. S. REVERMONTAISE (514055)**

Tous les matchs en championnat à domicile se dérouleront le samedi à 17h30

- U18 REGIONAL 2 – Poule C :

* **F.C. PONTCHARRA ST LOUP (541895)**

Tous les matchs de championnat à domicile se dérouleront le samedi à 15h30.

- U16 REGIONAL 2 – Poule D :

* **BOURG SUD (539571)**

Tous les matchs de championnat à domicile se dérouleront le samedi à 14h30.

* **E.S. DE MANIVAL à SAINT ISMIER (523348)**

Le match n° 22460.1 : E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER / EYBENS O.C. se déroulera le dimanche 18 septembre 2022 à 12h30 au stade François Régis Beriot de Saint Ismier.

- U15 REGIONAL 2 – Poule B :

* **MOULINS YZEURE FOOT (508740)**

Tous les matchs de championnat à domicile se dérouleront le samedi à 15h00 à Champ Daillant (synthétique).

* **SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL (564205)**

Tous les matchs de championnat à domicile se dérouleront sur la pelouse du stade Marcel Thinet à La Talaudière.

- U15 REGIONAL 2 – Poule D :

* **E.S. DE MANIVAL à SAINT ISMIER (523348)**

Le match n°22923.1 : E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER / F.C. PAYS DE GEX se déroulera le samedi 17 septembre 2022 à 17h30 au stade François Beriot de Saint Ismier.

Yves BEGON,

Patrick BELISSANT,

Président Département Sportif

Secrétaire de séance